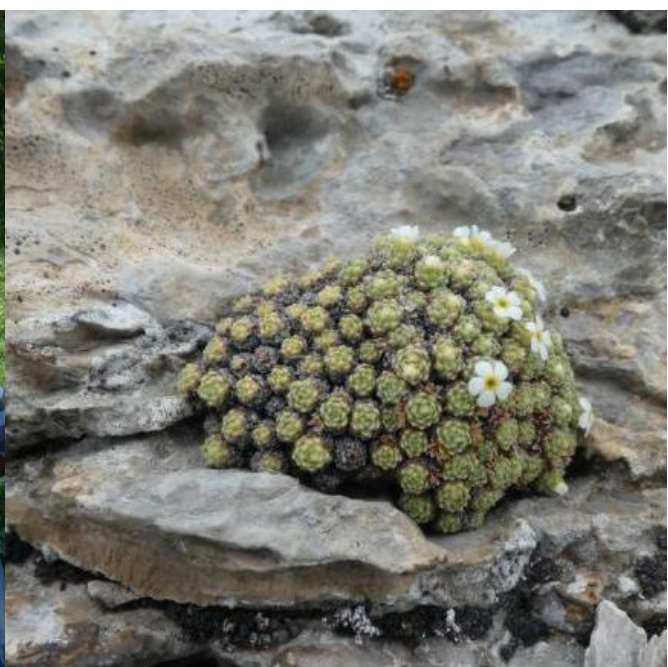




Réserve naturelle régionale des Partias

Rapport d'activités 2017



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire principal



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Nom du représentant légal de l'association

Gilles VIRICEL, Président de l'association locale

Direction de l'association

Benjamin KABOUCHE, Directeur de l'association locale
Magali GOLIARD, Directrice adjointe de l'association locale

Adresse du siège social

LPO PACA Villa Saint Jules 6, avenue Jean Jaurès 83400 HYERES
Coordonnées téléphoniques
Tél. : 04.94.12.79.52 Fax. : 04.94.35.43.28 E-mail : paca@lpo.fr Site : <http://paca.lpo.fr>
SIRET : 350 323 101 00062
Code APE : 9499Z

Rédaction / Suivi du projet

Cécile DUBOIS, chargée d'études programmes Hautes-Alpes -
Vanessa FINE, conservatrice de la RNR des Partias
Courriel : vanessa.fine@lpo.fr

Date

14 décembre 2017

Citation recommandée

LPO PACA (2017). Réserve Naturelle Régionale des Partias - Rapport d'activité 2017.

Photos de couverture

paysage de la RNR Partias © R.Balestra; fête des Partias © G.Grimaud ; Androsace helvétique © C.Dubois

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier tous les bénévoles du groupe LPO de Briançon, les volontaires pour les sorties de prospections et les partenaires qui ont participé aux actions menées dans la réserve cette année.

Nous tenons également à remercier les observateurs bénévoles ayant mis à disposition leurs données sur la base de données en ligne de la LPO « Faune PACA » www.faune-paca.org.

Sommaire

I Fiche signalétique de la réserve naturelle.....	6
I-1 La réserve naturelle régionale des Partias.....	6
I-2 Gouvernance.....	6
I-2.1 Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6
I-2.2 Organismes gestionnaires	6
I-2.3 Comité consultatif et Conseil scientifique.....	7
I-3 Plan de gestion	7
II Surveillance et police de la nature	8
II-1 Coordination avec les autres corps de police de l'environnement	8
II-2 Communication règlementaire	8
II-3 Surveillance.....	9
II-4 Opérations de nettoyage	9
III Connaissance et suivi du patrimoine naturel	10
III-1 Inventaires continus	10
III-2 Prospections et inventaires ciblés	10
III-3 Suivis dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité.....	11
IV Prestation de conseil, étude et ingénierie	12
IV-1 Suivi du paysage.....	12
IV-2 Suivi de la fréquentation du site	12
V Interventions sur le patrimoine naturel.....	13
V-1 Suivi et entretien des systèmes de protection des zones d'hivernage du Tétraz lyre	13
V-2 Protection des rives du lac.....	13
VI Création et maintenance d'infrastructures	14
VI-1 Entretien et balisage des sentiers.....	14
VI-2 Chantier d'amélioration de la cabane pastorale des Partias	15
VII Intégration des activités humaines	17
VII-1 Développement des modes alternatifs d'exploitation forestière.....	17
VII-2 Soutien au berger en cas de prédation sur le troupeau	18
VIII Prestations d'accueil et d'animation	19
VIII-1 La fête des Partias comme outil de sensibilisation	19
VIII-2 Pédagogie en montagne avec la RNR des Partias.....	20
VIII-3 Programme d'animations	21
IX Management et soutien	21
IX-1 Personnel salarié.....	21
IX-2 Volontaire et stagiaire	21
IX-3 Bénévoles.....	22
IX-4 Partenariats	23
IX-4.1 Partenaire principal : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	23
IX-4.2 La commune de Puy-Saint-André	23
IX-4.3 Le Fonds de dotation Itancia.....	23
IX-5 Réseaux	24
X Information et communication	25

I Fiche signalétique de la réserve naturelle

I-1 La réserve naturelle régionale des Partias

Créée le 30 octobre 2009 par délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur n°09-277.

Superficie : 685 ha.

Située sur la commune de Puy-Saint-André, Hautes-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Statut foncier : L'intégralité de la réserve naturelle se trouve en terrains appartenant à la commune de Puy-Saint-André. Fait partie du site classé « Massif du Pelvoux ».

Le vallon des Partias est un site montagnard très intéressant sur le plan de la biodiversité. L'étagement de la végétation liée à l'altitude, la diversité des habitats naturels (boisements d'altitude, bas-marais, étangs, éboulis et falaises, prairies, etc.) et des activités humaines encore relativement faibles sont favorables à la présence de nombreux cortèges d'espèces.

I-2 Gouvernance

I-2.1 Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

La RNR est sous la responsabilité du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région PACA apporte les moyens techniques et financiers afin que les gestionnaires mettent en œuvre les orientations de gestion de la RNR : la conservation de la biodiversité et des paysages, les inventaires et le suivi de l'évolution de la biodiversité, la valorisation du site, l'intégration des activités humaines et la mise en place d'un système de management écologique.

I-2.2 Organismes gestionnaires

Les cogestionnaires de la réserve ont été désignés par arrêté du Conseil régional du 25 mai 2010 :

Commune de Puy-Saint-André

Mairie, Le Village

05100 Puy-Saint-André

Tél. : 04.92.20.24.26

Fax : 04.92.21.11.51

**Ligue pour la Protection des Oiseaux
PACA**

Villa St Jules – 6, av. Jean Jaurès

83 400 HYERES

Tél. 04.94.12.79.52

Fax. 04.94.35.43.28

Conservatrice : Vanessa FINE - vanessa.fine@lpo.fr - Tél/Fax : 04 92 21 94 17

LPO PACA – Antenne des Hautes-Alpes - HLM Les Cros, bat F, 11 rue René Froger - 05100 Briançon

I-2.3 Comité consultatif et Conseil scientifique

Le comité consultatif de la RNR a été constitué par arrêté du Conseil régional n°2010-204 du 25 mai 2010. Il se réunit au moins une fois par an pour examiner le rapport de gestion de l'année écoulée et le programme de l'année suivante.

En 2017, il s'est réuni le 17 novembre avec un bilan d'activité en salle et l'inauguration de la cabane des Partias sur le terrain.



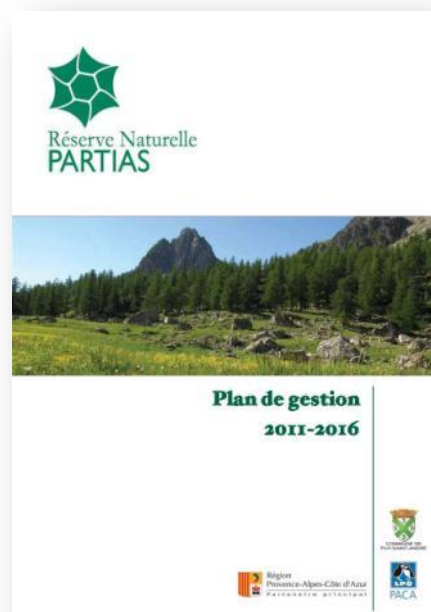
Photos 1 et 2 : Comité consultatif RNR Partias et inauguration de la cabane © LPO PACA

Le conseil scientifique de la RNR a été institué par arrêté du Conseil régional n°2012-105 du 19 avril 2012. Il peut être sollicité par le gestionnaire ou par le comité consultatif pour toute question à caractère scientifique.

I-3 Plan de gestion

Le plan de gestion 2011-2016 est le premier plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias. Il a été rédigé par les cogestionnaires : rédaction LPO PACA, validation par la commune de Puy-Saint-André. Il a reçu les avis favorables du comité consultatif, du comité scientifique, du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et a finalement été approuvé par délibération du Conseil régional N° 12-729 du 29 juin 2012.

Ce premier plan de gestion arrivé à son terme en 2016, une évaluation sera menée en 2018, une notice de gestion intermédiaire 2018 sera établie avec la poursuite des actions pluriannuelles, puis un nouveau plan de gestion sera rédigé (durée à définir).



II Surveillance et police de la nature

II-1 Coordination avec les autres corps de police de l'environnement

En 2017, aucun personnel de la LPO PACA n'était assermenté, un contact régulier a été entretenu avec les collègues des corps de police de l'environnement pouvant intervenir sur la RNR (ONCFS, ONF...).

Deux timbres amendes ont été délivrés par des agents de l'ONCFS en mission de police de la chasse sur la RNR des Partias.

II-2 Communication réglementaire

La signalétique « réserve naturelle » est opérationnelle avec :

- un panneau en entrée principale du site (présentation de la réserve, carte de délimitation et pictogrammes sur la réglementation),
- six panneaux de rappel réglementaire sur les accès secondaires (voir carte de localisation des actions en fin de document),
- des petits panneaux indiquant les bornes de la réserve naturelle sur les accès encore plus secondaires (Cime de la Condamine, Rocher de Roure, etc.).

La signalétique sera à renforcer à l'avenir, en particulier du côté de Serre-Chevalier (entrées multiples entre le col de la Ricelle et le col de Serre-Chevalier).

Un poteau a été réparé et remplacé à l'automne 2017, suite à son endommagement lors de l'opération de débardage à cheval.



Photo 3 :
Remplacement d'un poteau
réglementaire © LPO PACA

Plaquette réglementaire : Elaborée en 2013, la plaquette expliquant la réglementation de la RNR des Partias et les objectifs associés est disponible sur le site internet de la LPO PACA et diffusée en mairie de Puy-Saint-André ainsi que sur le terrain lors des contrôles.

En 2017, le berger a relayé également cette plaquette auprès du grand public.

II-3 Surveillance

Les missions de surveillances se font au gré des différentes sorties sur le terrain pour des opérations techniques.

En 2017, la sensibilisation au respect de la réglementation a été accentuée avec une présence quotidienne d'un personnel de la RNR durant la période estivale, grâce à l'appui d'un volontaire en service civique et d'un stagiaire BTS GPN.

Jusqu'ici, aucun procès-verbal n'a été dressé, les interventions ayant donné lieu à de l'information et de la sensibilisation. Grâce à l'amélioration du balisage des sentiers, la randonnée hors sentiers a fortement diminué, elle se localise sur des secteurs bien précis (pourtours du lac, fond de Closis en direction de la Condamine).

Les infractions de chiens non tenus en laisse ou de cueillette de fleurs sont les plus fréquentes. En 2017, la présence sur le terrain et la sensibilisation ont permis d'éviter la réalisation de feux de camps à proximité du lac.

Une journée de surveillance a été spécifiquement organisée lors du passage du Grand Trail des Ecrins le 18 juin 2017 afin de contrôler le respect de la réglementation et intervenir si nécessaire. Elle a mobilisé deux personnes.

Le parcours étant au préalable balisé avec des fanions installés la veille et déposés sitôt la course finie, aucun coureur n'a été vu en dehors des sentiers.

II-4 Opérations de nettoyage

Le ramassage de déchets a lieu de manière ponctuelle au gré des tournées de surveillance et opérations techniques.

En 2017, quelques gros déchets en provenance de la station voisine de Serre-Chevalier ont été évacués.



Photo 4 : évacuation de matelas de sécurité échoués dans un torrent de la RNR © Y.Bonneau

III Connaissance et suivi du patrimoine naturel

III-1 Inventaires continus

Les données sont en permanence complétées par les observations naturalistes de type « contacts faune », consignées dans la base de données Faune-paca.org. Le tableau 1 indique le nombre de données collectées et le nombre d'espèces recensées par groupe taxonomique sur un périmètre élargi, centré sur la RNR.

Groupe taxonomique	Nombre de données		Nombre d'espèces		
	2017	total 2009-2017	jusqu'en 2015	jusqu'en 2016	Jusqu'en 2017
Oiseaux	698	4587	100	104	108
Mammifères	77	514	23	23	24
Chauves-souris	0	169	5	16	16
Reptiles	1	6	2	2	2
Amphibiens	4	30	2	2	3
Odonates	0	10	5	6	6
Papillons de jour	379	1329	94	104	127
Papillons de nuit	15	25	10	10	15
Orthoptères	1	102	20	21	21
Gastéropodes	3	-	-	-	-

Tableau 1 : Données Faune PACA dans et autour* de la RNR des Partias pour l'année 2017

III-2 Prospections et inventaires ciblés

Les connaissances ont été approfondies par des opérations d'inventaires et de suivis naturalistes ciblés :

- Prospections galliformes de montagne : comptages au chant du Tétraz lyre au printemps, suivi des zones d'hivernage pour le Tétraz lyre ; expérimentation enregistrements automatiques de la signature acoustique des différentes espèces de galliformes (Tétraz-lyre, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle).
- Prospection ponctuelle papillons de nuit lors de l'évènement "Jeunes au sommet" avec un lépidoptériste.
- Des prospections automnales de Chouette chevêchette ont permis de confirmer la présence d'au moins 4 individus entre le bois d'Aval et le Bois Haut.
- La participation de l'équipe aux campagnes de hurlements provoqués coordonnés par l'ONCFS et la mise en place de pièges photographiques ont permis de préciser l'utilisation du site par le loup: pas de réponse aux hurlements provoqués et passage ponctuel.

* à noter que les données considérées intègrent une partie du vallon de la Trancoulette (St Martin de Queyrières)



Photo 5 : Lagopède alpin © R.Balestra ; Photo 6 : enregistreurs sonores automatiques © C.Dubois

III-3 Suivis dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité

Le suivi dans le cadre de l'« observatoire de la biodiversité », effectué annuellement depuis 2011, a été poursuivi cette année avec le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) réalisé en deux passages par la chargée d'études et un bénévole du groupe LPO de Briançon.

En 2017, le STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) a été mené. 4 passages ont eu lieu entre fin juin et fin août. Cela a permis de découvrir de nouvelles espèces dont une station d'Azuré de la Canneberge (*Albulina optilete*). Cette station n'était pas connue mais l'espèce y était soupçonnée. Les habitats y sont en effet typiques de l'espèce, d'autant plus que la présence et la reproduction du Solitaire fournissait un indice supplémentaire.



L'Azuré de la Canneberge est très localisé dans les Alpes. Il ne vit que sur les pentes d'ubac, généralement entre 1900 et 2200 m d'altitude, où pousse l'Airelle des marais, sa plante-hôte qu'il partage avec le Solitaire, un grand Colias dont l'écologie est similaire.

Photo 7 : Azuré de la Canneberge (*Albulina optilete*). © Élie Ducos

Les deux espèces vivent souvent ensemble. Les milieux fréquentés sont souvent froids et humides, couverts de rhododendrons et parfois de myrtilles. L'unique génération annuelle vole généralement en juillet, souvent à partir de fin juin. La chenille hiverne au 3ème stade et termine sa croissance au printemps suivant. Sa coloration est remarquable. Verte avec une bande latérale rouge, elle imite à la perfection la coloration de la feuille d'Airelle et se fond parfaitement dans son environnement.

IV Prestation de conseil, étude et ingénierie

IV-1 Suivi du paysage

Un protocole de suivi du paysage par photographie sur points fixes a été mis en place en 2015 et testé en 2016. Au total, ce sont 4 points de vue qui sont suivis en été (repérés sur place par bombe orange fluo + coordonnées GPS) et 1 point de vue suivi en hiver (en bord de piste de ski).

Cette année, seuls les points d'été ont pu être relevés.



Carte 1 : localisation des points de suivi en été (en rouge) et en hiver (en bleu) dans la RNR

IV-2 Suivi de la fréquentation du site

Deux éco-compteurs sont placés à l'entrée de la réserve. Un depuis la fin de l'été 2013, et un deuxième actif depuis 2016. Le capteur détecte la chaleur émise par le corps et est capable de détecter deux personnes passant à un intervalle rapproché. L'objectif est d'avoir un indicateur objectif mesurant l'évolution de la fréquentation.

Les points de suivi de la fréquentation sont les suivants :

- sur la piste au dessus des Prés de lin (accès principal RNR),
- au Saouto.

Un troisième éco-compteur devrait être installé en 2018 sur le sentier en amont du ravin Mélivrin en direction de Serre-Chevalier.

V Interventions sur le patrimoine naturel

V-1 Suivi et entretien des systèmes de protection des zones d'hivernage du Tétrás lyre

Afin de préserver la tranquillité du Tétrás lyre dans ses zones refuges en hiver, un projet spécifique avait été déployé en 2012-2013. Après avoir défini les zones d'hivernage du Tétrás lyre, et avoir étudié la fréquentation hivernale de la réserve, des « zones de mise en défens » avaient été établies. Il s'agit de cordes balisées de fanions attachées dans les arbres en bordure haute des zones d'hivernage.

Durant tout l'hiver, des sorties de suivi sont organisées, afin de vérifier l'efficacité des aménagements (respect des zones d'hivernage par les skieurs), et de s'assurer que les cordes soient bien visibles par les skieurs à la descente. L'efficacité de l'aménagement a encore été prouvée en 2017 et le projet se poursuivra les hivers suivants.

Un cordage a été rajouté en aval de la zone de protection afin d'éviter que des skieurs ne remontent par les zones de mise en défens.

Trois panneaux d'information des skieurs ont été installés :

- après le parking en bord de route des Combes (et à proximité de l'éco-compteur),
- à l'entrée de la RNR, au pont sous le parking des combes,
- au col de la Trancoulette, seulement en hiver (poteau amovible).



Fig. 1 : panneau d'information des skieurs

V-2 Protection des rives du lac

La protection de la végétation aux abords du lac (clôture électrique) a été installée sur la moitié amont du lac de 2011 à 2013. Depuis 2014, et l'achat d'un matériel plus puissant ainsi que l'installation d'abreuvoirs, la clôture électrique protège tout le pourtour du lac.

Le dispositif est mis en place en début d'été par la LPO PACA, qui effectue le contrôle de son efficacité tout au long de la saison.

L'expérience est concluante sur l'intérêt que présente la mise en défens des berges du lac (aspect paysager) : protégée des troupeaux et du piétinement, la végétation sur les pourtours du lac s'est bien développée. Le dispositif sera maintenu et évalué sur le moyen/long terme.



Photo 8 : Lac des Partias printemps 2017 © C.Dubois, LPO PACA

VI Création et maintenance d'infrastructures

VI-1 Entretien et balisage des sentiers

Entretien des sentiers et le balisage de la réserve naturelle des Partias est un travail nécessaire pour canaliser les randonneurs et ainsi limiter les impacts au sol et le dérangement de la faune sauvage.

En 2017, plusieurs campagnes d'entretien ont été menées :

- entretien des sentiers, repiquetage et montage de cairns mi-juin 2017 en prévision de la saison estivale;
- repiquetage régulier des piquets bois notamment dans le ravin Mélivrin durant l'été suite aux dégâts du bétail sur le balisage.



Photo 9 : entretien des sentiers © LPO PACA

A noter deux points noirs restant à résoudre dans les années à venir :

- le marquage du sentier "secondaire" en direction de la Condamine pas assez lisible à ce jour ;
- le secteur des crêtes de Serre-Chevalier, et l'accès entre le sommet de la télécabine et le col de la Ricelle très compliqué avec le passage des VTT de descente.

VI-2 Chantier d'amélioration de la cabane pastorale des Partias

La mise en œuvre des travaux a été effectuée par des entreprises locales spécialisées. La maîtrise d'ouvrage a été partagée entre les deux co-gestionnaires de la réserve naturelle: la commune de Puy-Saint-André et la LPO PACA. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à un cabinet d'architecte local.

Le projet se situant dans un espace naturel protégé, des autorisations administratives ont été délivrées (site classé et Réserve Naturelle Régionale):

• **Déclaration préalable** n° DP 005107 16 H0014 : arrêté n°4612016 du 23 juin 2016

pour une surface de plancher créée de 3,00m² et une hauteur de 5,20m

• **Délibération n° 16-194 du 13 mai 2016 du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Autorisant les travaux d'aménagement et d'extension de la cabane pastorale dans la Réserve Naturelle Régionale des Partias.

Les entreprises sélectionnées ont dû être particulièrement vigilantes à la réglementation en cours sur le site et au respect général de l'environnement (covoiturage, limitation des trajets, choix des matériaux etc).

Cette action a mobilisé les co-gestionnaires par:

- une préparation du terrain pour minimiser l'impact écologique du chantier (démontage de la tranchée d'adduction d'eau),
- une présence quasi-quotidienne pour le suivi du chantier,
- la participation aux réunions de chantier.

Le chantier s'est déroulé entre le 1er juillet et le 1er septembre 2017. Le résultat semble tout à fait satisfaisant: respect des délais, respect de la réglementation, impacts minimisés sur le terrain.



Photo 10 : démotage



Photo 11 : réunion de chantier © LPO PACA



Photo 12 : cabane avant et après réhabilitation © LPO PACA

VII Intégration des activités humaines

VII-1 Développement des modes alternatifs d'exploitation forestière

Une opération de débardage à cheval pour une coupe affouagère a été menée à l'automne 2017.

Malgré la mise en place de mode d'exploitation alternatif (martelage en lien avec la conservatrice de la RNR en 2016, débardage à cheval et respect de la phénologie des espèces concernant la période des coupes) respectant les objectifs du plan de gestion de la RNR, les travaux dérogent néanmoins à l'article 3.7 de l'acte de classement de la RNR. Dès lors, conformément à ce dernier ainsi qu'aux articles L 332-9 et R 332-4 du Code de l'Environnement, une autorisation spéciale de travaux peut être délivrée par le Conseil Régional après avis de différents organes : le Comité consultatif de la RNR, le CSRPN (Comité scientifique régional de protection de la nature), une délibération du Conseil municipal approuvant les travaux prévus. Les travaux ont reçu :

- Un avis favorable au dernier Comité consultatif de la RNR des Partias le 12/11/2015 ;
- Un avis favorable du CSRPN du 17/12/2015 sous réserve qu'un complément d'inventaire soit réalisé avant les travaux, qui permette de confirmer qu'il n'y aura pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées impactées. Un retour d'information a été fait aux membres du CSRPN ;
- La délibération du Conseil municipal de Puy-Saint-André.

En 2017, les coupes forestières, prévues dans le Plan d'Aménagement Forestier de la commune de Puy-Saint-André et au sein la RNR des Partias, ont concerné la parcelle 6. L'exploitation s'est déroulée en respectant les termes de l'autorisation. L'impact sur l'environnement a été largement réduit de part la technique employée de débardage à cheval.



Photos 13 et 14 : débardage à cheval © A.Prouvé

VII-2 Soutien au berger en cas de prédation sur le troupeau

Fin août, deux attaques de canidé, deux nuits successives ont été déclarées sur le troupeau, totalisant la perte de 6 brebis.

Un constat déclaratif a été effectué par l'éleveur, n'excluant pas la possibilité d'une attaque par un loup erratique, de passage sur la réserve naturelle régionale.

La LPO PACA, co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale a pris l'initiative de placer une équipe d'aide à la surveillance nocturne du troupeau, pour compléter les moyens de protection déjà en place sur l'alpage.

Depuis le retour du loup, la protection des troupeaux est une priorité.

Plusieurs techniques de protection directes des troupeaux ont fait leurs preuves : berger, aide-berger, chiens de protections, parc de regroupement, effaroucheurs... C'est la combinaison de ces différents outils qui permet de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. On constate une diminution du nombre d'attaque et du nombre de victimes par attaques, même si le « risque zéro » de prédation n'existe pas. Ainsi, sur la réserve naturelle, trois personnes ont épaulé le berger les nuits du 2 et 3 septembre dernier. Pour soulager le berger, l'équipe de la LPO prend la garde du troupeau de 00h00 à 06h00 mettant en place des tours de garde de 2 heures. La veille du troupeau se fait principalement à l'écoute : le bruit des cloches des brebis indique le mouvement des bêtes, puis ce sont les chiens qui informent de la présence d'un danger. Au moindre doute les bénévoles peuvent agir à l'aide de lumières et de fortes vocalises pour éloigner le prédateur du troupeau.

Lors de ces deux nuits de veille, aucune attaque n'a été commise.



Photo 15 : soutien au berger © LPO PACA

VIII Prestations d'accueil et d'animation

VIII-1 La fête des Partias comme outil de sensibilisation



La LPO PACA, avec l'aide de la commune et des Amis des Combes, a reconduit la « fête des Partias » pour la cinquième année consécutive.

L'objectif est toujours de renforcer les contacts avec les briançonnais fréquentant le site, en favorisant l'échange informel autour d'un moment festif et convivial (un pique-nique), agrémenté d'animations nature pédagogiques et ludiques.

La fréquentation reste autour d'une petite centaine de personnes : une centaine de personnes en 2013, 100-150 personnes en 2014, environ 70 personnes en 2015 (plutôt des « locaux », adultes sans enfants, 80 personnes en 2016 (avec des enfants) et 90 personnes en 2017.

La formule d'une fête est un bon outil pour atteindre l'objectif fixé et un moment apprécié par les participants. Le choix de la date en fonction des événements locaux est important pour garantir son succès en terme de fréquentation.



Photo 16 : fête des Partias 2017 © G.Grimaud

VIII-2 Pédagogie en montagne avec la RNR des Partias

Elaboré en 2013, le "projet pédagogique montagne" s'appuie sur la RNR des Partias et définit les objectifs de l'accueil des publics et les moyens pour les atteindre avec des fiches d'activités.

La RNR des Partias offre un formidable potentiel pour des projets pédagogiques liés à la montagne, avec des activités pédagogiques proposées sous plusieurs formes : atelier, sortie nature, visite guidée, rencontre, etc.

Ce document est en ligne sur le site de la LPO PACA et l'information a été diffusée aux écoles du briançonnais.

Cette année scolaire, une classe de l'école Joseph Chabas à Briançon a bénéficié d'une aide au transport et de l'accompagnement d'un accompagnateur en montagne de la RNR pour étudier les insectes dans le cadre d'un projet scolaire.



Photo 17 : animation scolaire © M.Fligny

VIII-3 Programme d'animations

En 2017, des actions ciblées de sensibilisation ont été menées.

Action / événement	Dates	Nombre de participants	Commentaire
Stand de sensibilisation au village du Grand Trail des Ecrins à Vallouise	17 juin	~ 50 pers.	Présence appréciée et public intéressé
Fête des Partias	25 juin	~ 90 pers.	-
"Jeunes au sommet ...des découvertes naturalistes"	11 juillet	12 pers.	Evènement collectif à destination des jeunes dans l'Arc alpin du Mercantour aux Carpates
Maraudage sur la RNR, au niveau du col de Serre-Chevalier	27 juillet, 3 août, 10 août	~100 pers.	Bien accueilli par le public. Permet de capter un public qui arrive du « haut » sans aucune information sur la RNR.
Stand, animation, exposition pour la Fête de la science	14 octobre	~ 90 pers.	-

Tableau 2 : récapitulatif des actions de sensibilisation en 2017

IX Management et soutien

IX-1 Personnel salarié

Un salarié a été affecté à la réserve naturelle des Partias en 2017 :

- Cécile DUBOIS, Chargée d'études programmes Hautes-Alpes.

Le personnel de la LPO PACA participe également à la gestion de la réserve naturelle :

- Benjamin KABOUCHE, Directeur LPO PACA, assure à ce titre la direction de la réserve,
- Magali GOLIARD, Directrice adjointe LPO PACA,
- Macha MARCHAL, Assistante de direction et Vie associative,
- Marie-José ETIENNE, Comptable,
- Sébastien GARCIA, Communication.

IX-2 Volontaire et stagiaire

En 2017, la LPO PACA a accueilli à Briançon un volontaire en service civique, un stagiaire BTS GPN et un stagiaire en insertion professionnelle qui ont travaillé sur la RNR :

- William GUFFROY
- Elie DUCOS

- Mathieu GUILLERMIN

Grâce à leurs compétences et motivation, de nouvelles espèces ont été notées sur la réserve et leur professionnalisme a été d'un grand soutien à la salariée de l'antenne.

IX-3 Bénévoles

Les bénévoles apportent régulièrement leur aide pour les prospections de terrain, l'organisation d'événements la mise en place de matériel, etc. : AGRESTIS Lucien et Renée, BALESTRA Robert, BARELLE-HUSTACHE Caroline, BARTEÏ Christine, BOCZMAC Monique, BONNEAU Pierre, BONNEAU Yvan, COUSSOULET Sylvain, COURSIER Cyril, DENUNCQUES Christine, DUCOS Benoit, DUCOS Elie, FAURE-GIGNOUX Germaine, FINE Bernard, FLIGNY Marc, HEDE Denis, LAGER Donovan, LASSALLE Charlin, LASSALLE Christine, NIERMONT Jean-Pierre, NOMBRET Grégory, PINET Valérie, POIRE Philippe, POTIER Hugues, PROUVE Alain, ROGER Claude et Marie-Christine, ZABARDI Yves.

Le travail mené sur la RNR serait impossible sans eux !

IX-4 Partenariats

IX-4.1 Partenaire principal : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La RNR est sous la responsabilité du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en a confié la cogestion à la commune de Puy-Saint-André et à la LPO PACA. La Région PACA apporte les moyens techniques et financiers afin que les gestionnaires puissent mettre en œuvre les orientations de gestion de la RNR : la conservation de la biodiversité et des paysages, les inventaires et le suivi de l'évolution de la biodiversité, la valorisation du site, l'intégration des activités humaines et la mise en place d'un système de management écologique.

IX-4.2 La commune de Puy-Saint-André

Cogestionnaire de la réserve naturelle, la commune de Puy-Saint-André est un partenaire majeur. Des rencontres sont régulièrement organisées afin de faire le point sur l'avancement de la gestion (montage de projets, organisation d'événements, recrutement de stagiaires, etc.).

IX-4.3 Le Fonds de dotation Itancia

La mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias en 2017 a été soutenue par le Fonds de dotation Itancia.

IX-4.4 La Compagnie des Alpes via la Caisse des Dépôts et Consignations

La LPO PACA a été lauréate d'un projet dans le cadre du programme Nature 2050. Le projet soutenu par Nature 2050 vise à prolonger et à pérenniser les actions déjà mises en place sur la Réserve. Il s'agit de mettre en œuvre des actions cohérentes avec le plan de gestion de la Réserve, permettant d'augmenter la résilience de la forêt et favorisant la restauration d'une dynamique naturelle spatio-temporelle des peuplements forestiers.

Chercheurs

Jardin Alpin du Lautaret (Université de Grenoble 1) : contacts réguliers, co-encadrement du stage zone humide en 2012, relais de communication sur la réserve naturelle dans le cadre du projet de l'ALP, réserve citée et illustrée dans le cahier N°2 de découverte du patrimoine botanique du Lautaret et du Briançonnais, d'assistance scientifique sur les inventaires botaniques.

INRA : étude des communautés d'insectes dans la réserve des Partias.

Établissements publics

Office National des Forêts (ONF) : contacts réguliers avec l'UT locale. Convention partenariale ONF 05 et LPO PACA pour collaborer sur la gestion de la partie de la forêt communale de Puy-Saint-André incluse dans la RNR.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : échanges techniques sur les galliformes de montagne, sortie de contrôle.

Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) : convention d'échange de données, échanges réguliers avec botaniste.

Parc National des Ecrins (PNE) : convention d'échange de données, échanges techniques.

Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ) : échanges réguliers avec l'équipe en charge de la réserve naturelle nationale Ristolas Mont Viso.

Partenaires associatifs

Les amis des Combes : Echanges réguliers, mise à disposition d'un hébergement pour le chantier d'écovolontaires.

Centre Briançonnais de Géologie Alpine (CBGA) : Contribution à la rédaction de l'intérêt géologique de la réserve naturelle des Partias, partenaire pour les visites de la RNR.

Club Alpin Français (CAF) de Briançon : aide au projet de protection des zones d'hivernage du Tétraz lyre.

Partenaires socio professionnels

Serre-Chevalier Vallée : mise à disposition des remontées mécaniques de la station pour l'accès à la réserve naturelle en hiver et en été.

Organismes locaux de guides et accompagnateurs (bureaux des guides, Syndicat National des Accompagnateurs en Moyenne Montagne, Syndicat National des Guides de Montagne, etc.) : contacts réguliers, programme d'animation.

IX-5 Réseaux

La LPO PACA, en tant que cogestionnaire de la RNR des Partias est membre de :

- Réserves Naturelles de France (RNF) depuis 2011,
- Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels (RREN) PACA,
- Educ'alpes - Réseau d'éducation à la montagne alpine - (ex - REEMA).

X Information et communication

Site internet

La LPO PACA a développé un site internet présentant l'ensemble des actions de l'association. Une section est dédiée à la réserve naturelle des Partias (rubrique Protection / Espaces / RNR des Partias). Elle présente :

- des actualités régulières sur la RNR (opérations bénévoles, réunions, programme d'animation, etc.),
- l'organisation de la gestion de la RNR,
- sa réglementation (arrêté du conseil régional et plaquette),
- un espace documentation où sont téléchargeables plan de gestion, rapports d'activité, rapports d'étude,
- les partenaires,
- les contacts des accompagnateurs partenaires pour visiter la RNR.

Communication

La LPO PACA communique régulièrement sur ses actions par le biais de communiqués de presse, sa page facebook, une rubrique régulière dans le journal municipal semestriel (fig. 4).

Le carnet de la RNR (Région PACA/Terre Sauvage, 2015) est diffusé lors des événements, en mairie de Puy-Saint-André ainsi qu'aux partenaires.

Un bilan annuel imagé est disponible pour le grand public local et les partenaires, en mairie de Puy-Saint-André ainsi qu'aux partenaires.



Mobilisation
écocitoyenne
sur le territoire

La **LPO PACA**, une association au service de la **biodiversité**



Éducation à
l'environnement



Formation en
environnement

Expertise en
environnement



Protection
et gestion
de la nature

Retrouvez-nous sur : **paca.lpo.fr**

LPO PACA, Villa Saint-Jules, 6 avenue Jean Jaurès 83400 HYÈRES
Tél. : 04 94 12 79 52 - Courriel : paca@lpo.fr



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
Provence-Alpes-Côte d'Azur